

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 septembre 2022

Fumée générée par l'incendie en cours dans le secteur de Saumos : recommandations aux personnes sensibles

Un nouvel incendie s'est déclaré lundi 12 septembre en Gironde dans le secteur de Saumos ([communiqué de presse](#) de la préfecture de Gironde). Lors des précédents incendies, des recommandations avaient été faites aux populations touchées directement par les feux de forêt mais aussi à celles résidant dans des communes plus éloignées, ayant pu être incommodées par la fumée. Face à ce nouveau départ de feu, l'ARS Nouvelle-Aquitaine renouvelle ses recommandations.

Un nuage et des odeurs de bois brûlés sont perceptibles, en fonction de la direction des vents, au-delà du département. La qualité de l'air dans les secteurs concernés fait l'objet d'un suivi régulier, qui permet d'évaluer notamment les effets de l'exposition éventuelle aux particules irritantes qui se dégagent des fumées.

En cas d'exposition aux fumées, les autorités sanitaires recommandent fortement de porter un masque de protection filtrant type FFP2 ou FFP3. Le niveau de filtration doit être adapté à l'épaisseur des fumées et à la fragilité des personnes (ex : problèmes cardio-respiratoires, asthme, maladies pulmonaires, femmes enceintes...).

Dans les zones les plus éloignées où parviennent les fumées des feux de forêt, les recommandations pour éviter les irritations consistent, pour tous, à :

- limiter le temps passé à l'extérieur,
- restreindre les activités physiques intenses en extérieur,
- surveiller de près les personnes à risques.

Les salariés exécutant un travail physique en plein air peuvent être soumis, de ce fait, à une exposition longue augmentant le risque d'irritation. Leurs employeurs sont invités à faire preuve de vigilance, et à saisir le cas échéant leur service de médecine du travail.

Pour une simple sensation d'odeur gênante et/ou d'irritation des voies respiratoires supérieures, il n'est pas nécessaire de solliciter le médecin traitant, ni d'appeler le numéro d'urgence du SAMU-Centre 15.

| Personnes à risque : une vigilance particulière est nécessaire

Sont particulièrement concernées les personnes ayant des antécédents respiratoires de type asthme, insuffisance respiratoire chronique ou autres pathologies respiratoires, ainsi que les personnes présentant une insuffisance cardiaque, pour lesquelles les effets irritants des fumées peuvent aggraver leur pathologie.

En fonction de l'apparition de symptômes ou d'une gêne respiratoires, les personnes à risque doivent se rapprocher d'un médecin généraliste, et à défaut, en fonction de l'intensité des symptômes ou de la gêne, contacter le numéro d'urgence 15.

Pour plus d'information concernant les recommandations sanitaires et les conduites à tenir : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-et-pollution-atmospherique>

Pour plus d'information concernant les impacts des incendies sur la qualité de l'air : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/actualite/nouvel-incendie-declare-le-12-septembre-saumos-en-gironde>

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr